

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL À CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe le public que, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est procédé à un appel à candidature pour l'exploitation des emplacements nus suivants :

N° de LOT	Lieu	Surface disponible	Type	Activité	Attribution
1	Halte de Cassy	100 m ²	Journalière	Marchand ambulant	Arrêté Municipal
2	Esplanade de Cassy	100 m ²	Saisonnaire	Restauration sur place ou à emporter ou activités nautiques	Convention
3	Esplanade de Cassy	20 m ²	Saisonnaire	Sportive/ludique	Convention
4	Esplanade de Cassy	8565 m ²	Forfaitaire (W.E.+férié)	Manifestations, salons	Convention
5	Plage Suzette	20 m ²	Journalière	Restauration sur place ou à emporter	Arrêté Municipal
6	Bassin de baignade	20 m ²	Journalière	Restauration sur place ou à emporter	Arrêté Municipal
7	Bassin de baignade	200 m ²	Saisonnaire	Restauration sur place ou à emporter	Convention
8	Place de Courcy	1000 m ²	Saisonnaire	Foraine	Convention
9	Place de Courcy	7500 m ²	Journalière	Manifestations, salons	Arrêté Municipal
10	Parking 5 avenue de la République	20m ²	Journalière	Restauration à emporter, marchand ambulant	Arrêté Municipal
11	Parking salle de quartier Blagon	20 m ²	Journalière	Restauration à emporter, marchand ambulant	Arrêté Municipal

Candidature : le dossier de candidature est à solliciter par mail à odp@ville-lanton.fr ou à retirer auprès de la Maison des Associations sise au n°25 avenue David de Vignerte 33138 LANTON.

Date de retrait du dossier : à partir du 13/03/2023

Date limite de dépôt du dossier : le 28/04/2023 à midi

Les candidatures devront être remises sous pli, portant la mention « Appel à candidature pour l'occupation du Domaine Public », soit contre récépissé ou envoyées par la Poste par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante ; Mairie de Lanton, Secrétariat Général, 18 avenue de la Libération – 33138 Lanton.

Article 1 - Choix du site

Le demandeur devra mentionner son choix dans son dossier de candidature. Il ne peut se présenter à la fois en nom propre et en qualité de représentant d'une société.

Article 2 - Pièces du dossier d'appel à candidature

- l'avis d'appel à candidature,
- le présent règlement de la procédure d'appel à candidature avec annexe (plans),
- un formulaire de demande d'occupation du Domaine Public,
- l'arrêté municipal portant réglementation relative aux conditions d'octroi des Autorisations d'Occupation temporaire du Domaine Communal, permettant l'identification des AOT.

Article 3 - Justification et présentation des candidatures

Les dossiers de candidature seront entièrement rédigés en langue française et les éléments monétaires en Euro.
Il comprendra les pièces suivantes :

- le formulaire de demande d'occupation du Domaine Public complété, daté et signé,
- une note du candidat présentant la nature du projet, le descriptif détaillé des investissements, des équipements liés à l'activité, des produits proposés, (photos, illustrations...), des mesures en faveur du respect de l'environnement (mode de production, de gestion des déchets, ...),
- les tarifs prévisionnels proposés à la clientèle,
- les références propres du candidat ainsi qu'un curriculum vitae permettant d'apprécier son expérience professionnelle et sa qualification, les moyens humains mis en œuvre (nombre, qualification, expérience),
- pièce d'identité,
- certificat d'inscription au registre de la profession (chambre de commerce etc.....) ou au registre du commerce (K-Bis de moins de 3 mois) et carte de marchand ambulant pour les candidats résidant hors du territoire communal,
- déclaration sur l'honneur dûment signée et datée attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (pour les candidats exerçant déjà une activité),
- attestation d'hygiène alimentaire,
- attestation d'assurance et contrôle technique pour les véhicules aménagés,
- le règlement de la procédure d'appel à candidature paraphé, daté et signé.

Les attestations d'assurance en responsabilité civile et professionnelle sont à fournir au plus tard à la date de notification.

Article 4 - Jugement des candidatures

Les candidatures seront appréciées sur la base de l'ensemble des pièces demandées à l'article 3 du règlement de la procédure d'appel à candidature.

La commune de Lanton procédera à un classement des candidats en fonction des notes attribuées à chacun d'entre eux et en application dans l'ordre décroissant, des critères de choix suivants :

- Appréciation du projet (qualité des produits, concept innovant, non représenté, périodicité d'occupation...),
- Intérêt esthétique, hygiène et respect de l'environnement,
- Capacité professionnelle (expérience, qualifications, références) du candidat, de son équipe.

Article 5 - Conditions d'envoi et de remise des candidatures

5.1 - Conditions d'obtention des documents

Un exemplaire du dossier d'appel à candidature est remis à chaque candidat à titre gratuit. Deux possibilités pour obtenir le dossier d'appel à candidature :

- Il peut être demandé sur odp@ville-lanton.fr
- Il peut être retiré à l'adresse suivante :

Maison des Associations et de la Jeunesse, 25 avenue David de VIGNERTE – 33138 Lanton
Du lundi au vendredi de 09h à 17h.

5.2 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

La remise des candidatures par voie électronique n'est pas autorisée.

Les candidatures devront être remises sous pli, portant la mention « **Appel à candidature pour l'occupation du Domaine Public** », soit contre récépissé ou envoyées par la Poste par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Lanton, Secrétariat Général, 18 avenue de la Libération – 33138 Lanton

5.3 - Date limite de remise des candidatures

Le 28/04/2023 à midi.

Article 6 - Indemnisation

Les candidats non retenus à l'issue du présent appel à candidature ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude de leur dossier, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des candidatures une demande par voie électronique à l'adresse mail suivante : odp@ville-lanton.fr

Une réponse sera alors adressée par voie électronique uniquement aux candidats ayant retiré un dossier et communiqué leur adresse mail.

Date et signature :

Précédées de la mention « lu et approuvé »

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1 - Identification du candidat

Le candidat agit en nom propre

Nom.....
 ..
 Prénom.....
 ..
 Adresse.....
 ...
 Téléphone..... E-mail.....

Le candidat agit en qualité de représentant d'une société

Nom de la structure.....
 Forme juridique..... N° Siret.....
 Nature de l'activité.....
 Nom, prénom, qualité du représentant légal.....
 Adresse.....
 Téléphone..... E-mail.....

2 - Type de demande

Première demande

Renouvellement

3 - Descriptif de la demande

Activité proposée :

Type de structure utilisée :

<input type="checkbox"/>	Véhicule aménagé	<input type="checkbox"/>	Eau
<input type="checkbox"/>	Stand / Etalage sous parasol	<input type="checkbox"/>	Electricité
<input type="checkbox"/>	Stand / Etalage sous parasol		
<input type="checkbox"/>	Autre, à préciser		

Période souhaitée :

Début :

Fin :

IDENTIFICATION DES AOT

➤ Choix du lot (cocher une seule case)

N°	Lieu	Surface disponible	Type
<input type="checkbox"/> 1	Halte de Cassy	100 m ²	Journalière
<input type="checkbox"/> 2	Esplanade de Cassy	100 m ²	Saisonnaire
<input type="checkbox"/> 3	Esplanade de Cassy	20 m ²	Saisonnaire
<input type="checkbox"/> 4	Esplanade de Cassy	8565 m ²	Forfaitaire
<input type="checkbox"/> 5	Plage Suzette	20 m ²	Journalière
<input type="checkbox"/> 6	Bassin de baignade	20 m ²	Journalière
<input type="checkbox"/> 7	Bassin de baignade	200 m ²	Saisonnaire
<input type="checkbox"/> 8	Place de Courcy	1000 m ²	Saisonnaire
<input type="checkbox"/> 9	Place de Courcy	7500 m ²	Journalière
<input type="checkbox"/> 10	Parking 5 avenue de la République	20m ²	Journalière
<input type="checkbox"/> 11	Parking salle de quartier Blagon	20 m ²	Journalière

Le candidat déclare agir :

en nom propre

en qualité de représentant d'une société.

Le candidat atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours de ces cinq dernières années d'une condamnation définitive pour des infractions relatives au Code du Travail, au Code Pénal et au Code Général des Impôts.

Le candidat s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la convention et/ou de l'arrêté municipal, qui fixe les conditions générales d'occupation du domaine public.

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation afférente à son autorisation, fixée par l'autorité en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil Municipal (décision n°31/2023)

Le candidat s'engage à respecter la réglementation applicable à son activité, notamment en matière d'hygiène, de sécurité, d'autorisations administratives, de déclarations sociales.

Le candidat s'engage à respecter l'emprise et la destination de l'emplacement telles que précisées dans la convention ou l'arrêté attributif.

Le candidat prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel et que l'autorisation est non transmissible, précaire et révocable.

Le candidat est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

Le candidat autorise la Ville de Lanton à collecter et à traiter ses données personnelles dans le cadre de la présente demande.

Je soussigné(e),, déclare être candidat à une procédure de sélection préalable pour l'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'un emplacement pour exercer une activité de

Je certifie exacts les renseignements qui sont contenus dans cette demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Fait à

Le

Signature

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER LE 28 AVRIL 2023 À 12H00

Dans le cadre de l'étude des candidatures, la Ville de Lanton est amenée à collecter des données personnelles. La finalité du traitement effectué est donc de pouvoir effectuer un choix objectif entre les différents candidats et de pouvoir justifier à toute autorité compétente de la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression des informations qui les concernent. Pour ces démarches, il convient de s'adresser au Délégué à la Protection des Données, soit via l'adresse électronique suivante : odp@mairie-lanton.fr, ou par courrier postal à l'attention de Monsieur Joachim JAPPEL, (Délégué à la Protection des Données Gironde Numérique, 8 rue du Corps Franc Pommies à Bordeaux).

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données, tout usager a le droit de demander la limitation du traitement ou d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22 www.cnil.fr).

Annexe 1 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Halte de Cassy

Activité : Commerce Ambulant

Parcelle : Domaine Public

Surface disponible : 100 m²

Equipement :

Durée de l'occupation : Journalière

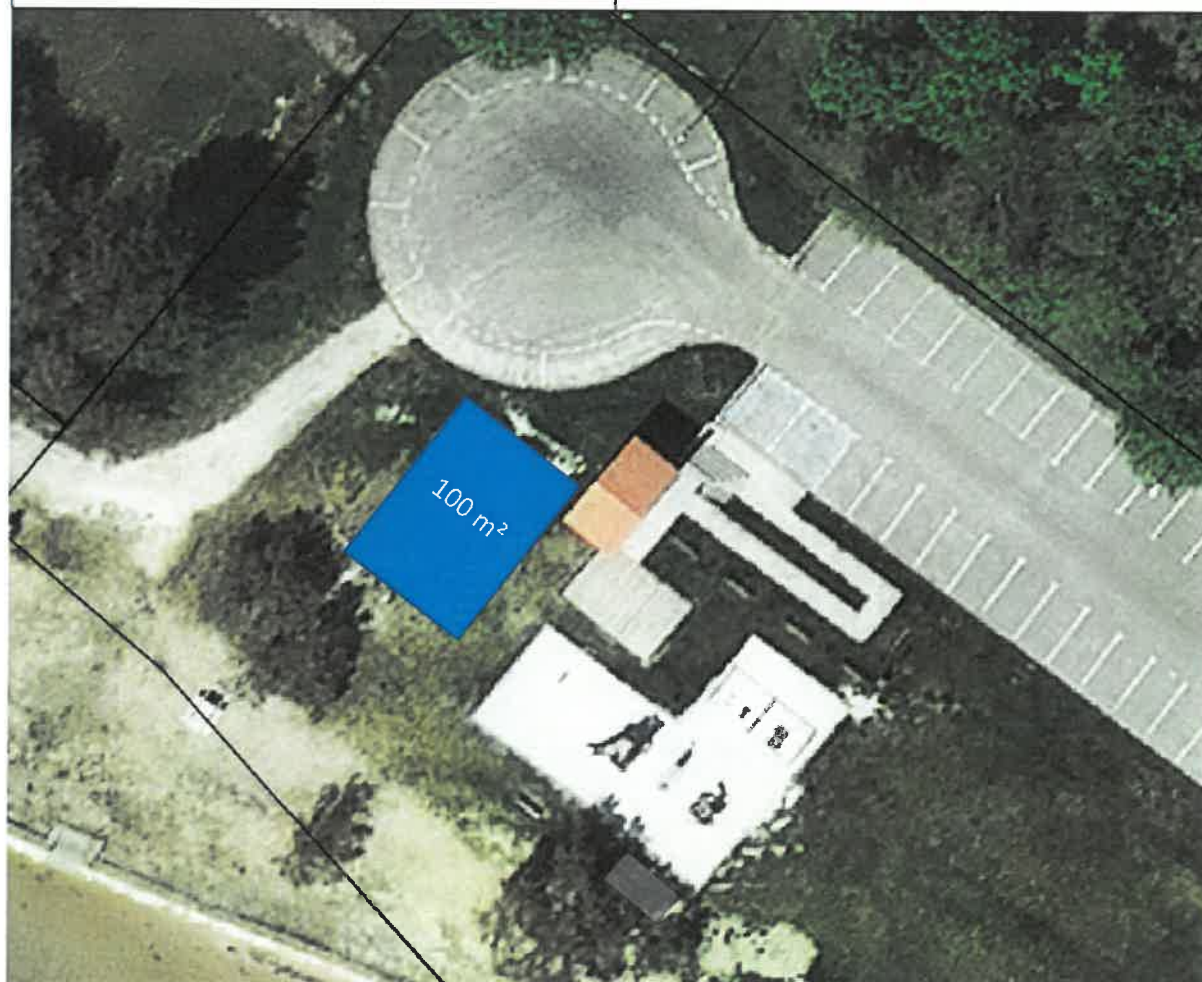


Annexe 2 – AM n°68-2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Esplanade de Cassy
Parcelle : BD 6
Surface disponible : 100 m²
**Equipement : Eau, électricité,
assainissement**
Durée de l'occupation : Saisonnière

**Activité : Restauration à consommer sur
place ou à emporter (Food-truck) ou
activités nautiques**



Annexe 3 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Esplanade de Cassy
Parcelle : Domaine Public
Surface disponible : 20 m²
Equipement : -----
Durée de l'occupation : Saisonnière

Activité : Nautique, Surf, Paddle



Annexe 4 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Esplanade de Cassy
Parcelle : BD 6
Surface disponible : 8565 m²
**Equipement : Eau, électricité,
assainissement**
Durée de l'occupation : journalière

**Activité : Manifestations, événements,
salons**

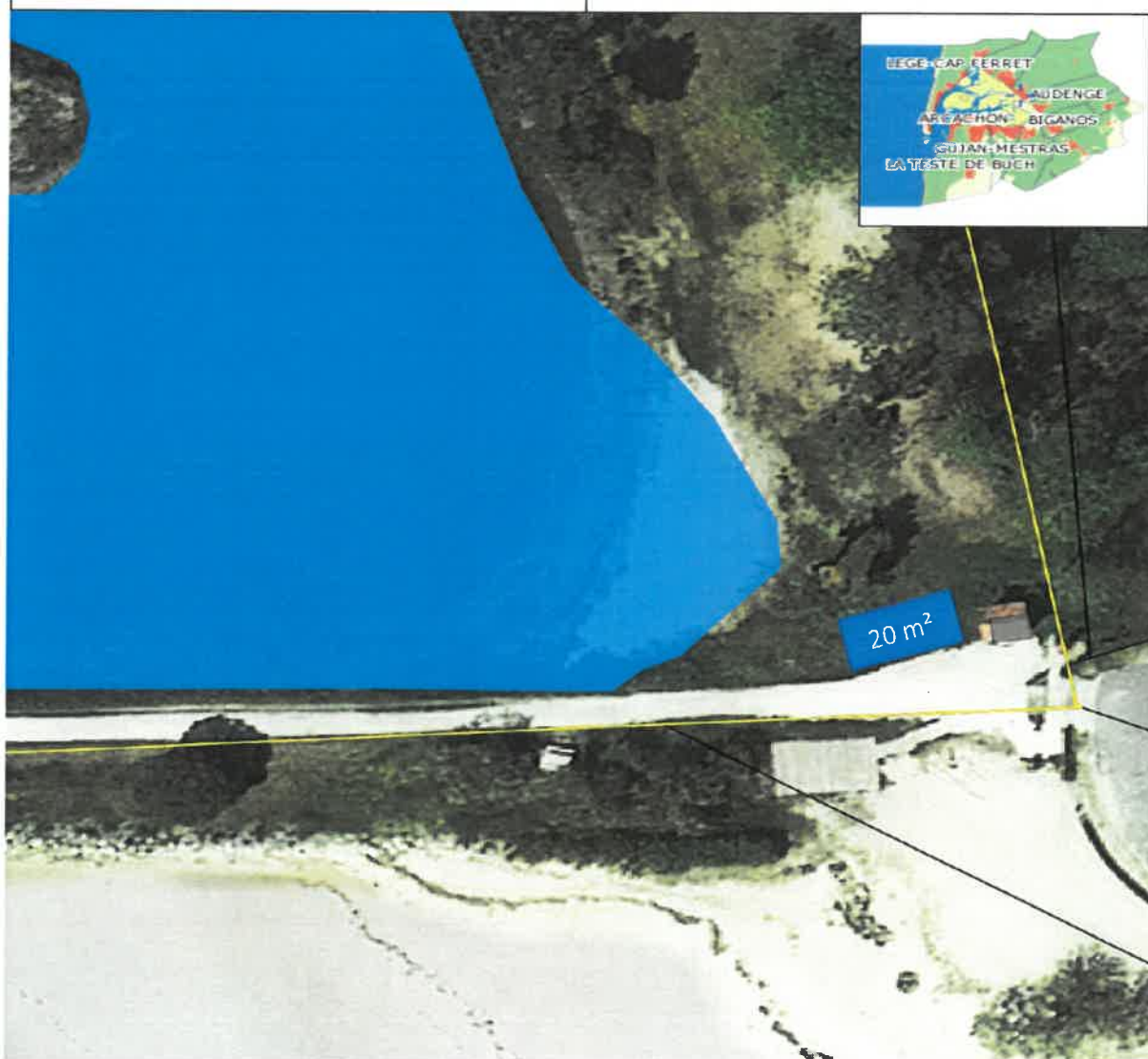


Annexe 5 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Plage Suzette
Parcelle : BE 1
Surface disponible : 20 m²
Equipement : -----
Durée de l'occupation : Journalière

Activité : Restauration à emporter



Annexe 6 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Bassin de Baignade Parcelle : BK 55 Surface disponible : 20 m² Equipement : ----- Durée de l'occupation : Journalière	Activité : Restauration à emporter
--	---



Annexe 7 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Bassin de Baignade Parcelle : BK 55 Surface disponible : 200 m² Equipement : eau, électricité, assainissement Durée de l'occupation : Saisonnière	Activité : Restauration à emporter ou à consommer sur place
--	--



Annexe 8 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Place de Courcy

Activité : Forains, manèges

Parcelle : Domaine Public

Surface disponible : 1000 m²

Equipement : Eau, Electricité, assainissement

Durée de l'occupation : Saisonnière



Annexe 9 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Place de Courcy

Activité : Manifestations

Parcelle : Domaine Public

Surface disponible : 7500 m²

Equipement : Eau, Electricité, assainissement

Durée de l'occupation : Saisonnière



Annexe 10 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : parking 5 Avenue de la République

Surface : 20 m²

Durée de l'occupation : Journalière



Annexe 11 – AM n°68/2023

Autorisation d'Occupation Temporaire

Lieu : Salle de Quartier de Blagon

Surface : 20 m²

Durée de l'occupation : Journalière

